

pour faire cette jonction; un contrat pour la construction de ce pont a été passé aux conditions les plus avantageuses; il vous sera soumis, et je n'ai aucun doute que vous ne le trouviez entièrement satisfaisant.

" Tout en construisant ce pont à Hull, la Province ne doit pas renoncer à prolonger ses chemins de Fer jusqu'à l'endroit, dans le comté de Pontiac, le plus propice pour effectuer leur jonction avec la partie subventionnée du Chemin du Pacifique. Pour attirer dans notre Province le trafic de cette grande ligne inter-océanique, nous devons lui offrir la voie la plus courte vers l'Atlantique.

" Après les sacrifices qu'elle s'est imposés, tant pour cet important chaînon du Pacifique, que pour tous ses autres Chemins de Fer, lesquels en ouvrant de nouveaux territoires, tendent à augmenter la population et par conséquent les revenus de la Puissance, la Province de Québec a le droit d'espérer que le Parlement Fédéral lui accordera une aide propre à alléger le fardeau dont elle s'est chargée pour l'exécution de ces grandes entreprises.

" Le Gouvernement a réussi à régler à l'amiable les réclamations les plus importantes de la Province contre les municipalités qui ont promis d'aider à la construction du Chemin de Fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. Une mesure vous sera soumise pour légaliser les arrangements faits dans cette vue. Avec le bon vouloir que la plupart de ces municipalités ont montré dans leurs relations avec le Gouvernement, il sera facile, je l'espère, d'en arriver avant longtemps à une solution satisfaisante.

" Comme le moment est arrivé où les Chemins de Fer du Gouvernement doivent commencer à donner des revenus, il a semblé que le meilleur moyen, et de les rendre aussi productifs que possible pour la Province, et de créer le trafic qui leur est nécessaire, était de les louer pendant un certain nombre d'années à des hommes d'affaires possédant les capitaux et l'expérience indispensables, lesquels seront ainsi directement intéressés au succès de cette entreprise. Des arrangements ont été faits dans ce but, et ils seront soumis à votre approbation ainsi que la loi l'exige.

" J'ai autorisé mon Gouvernement à régler d'une manière définitive la question, depuis si longtemps pendante, du prêt aux incendiés de Québec. Les arrangements qui ont été faits à cet égard vous seront communiqués.

" Depuis la dernière Session, dans le but d'aider la nombreuse classe des ouvriers sans ouvrage à s'éloigner des villes pour s'établir sur les terres de la Couronne, il a été promis de l'aide à des personnes zélées pour le bien public, qui se proposaient de former de grandes associations pour la colonisation du pays. Il vous sera présenté une mesure pour autoriser le Gouvernement à faire d'autres arrangements de la même nature.

" *Messieurs de l'Assemblée Législative,*

" Suivant la promesse qui en avait été faite, la plus stricte économie a été pratiquée dans l'administration des affaires de la Province; et, bien que le Gouvernement n'ait pu réussir tout-à-fait à rétablir l'équilibre entre les revenus et les dépenses, j'ai lieu d'espérer que vous serez satisfaits des efforts qui ont été

faits et des résultats qui ont été obtenus dans ce sens.

" Le budget de l'année fiscale prochaine vous sera soumis; il a été préparé en vue d'éviter toute dépense qui n'est pas absolument indispensable.

" *Honorables Messieurs du Conseil Législatif,*

" *Messieurs de l'Assemblée Législative;*

" Vous serez appelés de nouveau à considérer s'il n'est pas opportun de modifier notre constitution, en ce qui regarde le Conseil Législatif.

" Des mesures vous seront soumises concernant l'organisation de l'instruction publique, les licences, le fond d'emprunt municipal, l'empierrement des chemins et les asiles d'aliénés."

" Il vous sera proposé un projet de loi pour accorder aux citoyens de cette Province qui ont des réclamations contre la Couronne, le droit de les soumettre aux Tribunaux du pays.

" Je prie la Divine Providence de bénir vos travaux pour qu'ils contribuent à procurer la prospérité publique et le bonheur des habitants de cette Province."

Après le discours du Trône dans le Conseil Législatif, les membres de l'Assemblée Législative se réunirent dans leur Salle de délibérations.

Sur proposition de l'hon. Premier Ministre M. Joly, il fut résolu de prendre en considération le discours du Trône le lendemain.

Vendredi, 20 juin, le premier ordre du jour fut la prise en considération du discours du Trône. L'adresse en réponse à ce discours fut proposée par M. Racicot député de Missisquoi, secondé par M. Meikle député d'Argenteuil.

Sur proposition de l'Hon. M. Chapleau il avait été préalablement décidé que la Chambre ajournerait jusqu'au mercredi suivant afin de permettre à MM. les députés d'origine française de prendre part à la fête de la St. Jean-Baptiste: l'honorable M. Chapleau ayant quelques amendements à proposer à l'adresse, demande que les débats sur ce sujet soient ajournés à mercredi.

CAUSERIE AGRICOLE

DÉFRICHEMENT DES TERRES INCULTES.

(Suite.)

Le colon qui désire s'établir sur une terre afin d'en retirer tous les avantages possibles doit présider d'une manière intelligente à tous les travaux depuis l'abattage des arbres jusqu'à l'entrée de ses récoltes: Il doit pourvoir à tous les besoins de l'avenir pour lui et ses successeurs.

Comme nous l'avons déjà dit, le defricheur doit prendre soin de laisser à différents endroits de son exploitation des arbres qui serviront d'abri à ses récoltes contre l'impétuosité des vents, et à ses animaux un ombrage qui leur est absolument nécessaire. Un terrain où les arbres font défaut est exposé à toutes les intempéries des saisons: les vents, les orages, la grêle couchant les grains détruisent parfois complètement les récoltes. Il est donc parfaitement reconnu que la présence des arbres dans un champ diminue en grande partie l'effet de ces désastres.

Les bestiaux au pâturage, dans les grandes chaleurs de l'été, souffrent beaucoup lorsqu'ils ne peuvent